

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS RELATIVES
AU COMITÉ D'AUDIT
9 et 10 février 2010

Résumé établi par le président
10 février 2010

1. Le Groupe de travail du Comité du programme et budget s'est réuni les 9 et 10 février 2010, sous la présidence de M. Christophe Guilhou.
2. Il a examiné les différents points inscrits à son ordre du jour.
3. À ce stade, il a adopté la recommandation suivante :

Point 5 : Analyse des recommandations du Comité d'audit en vue de leur mise en œuvre, le cas échéant

Il est recommandé que le nom du Comité d'audit de l'OMPI rende compte de son rôle actuel et qu'il s'intitule désormais "Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI". Ce titre doit comprendre le terme "surveillance" en français.

Le Comité est également convenu de ce qui suit :

- améliorer l'interaction entre le Comité d'audit et les États membres.
- officialiser les séances d'information entre les États membres et le Comité d'audit à la fin de chaque réunion du comité.

Point 4 : Réexamen du processus de roulement et du nombre des membres du Comité d'audit

- Le groupe de travail a remercié le président de sa proposition concernant la procédure de renouvellement et le nombre des membres du Comité d'audit.
 - Certaines modifications ont été apportées à ce document à l'issue de sa présentation; le document ainsi modifié figure en annexe du présent document.
 - Cette proposition sera examinée de manière plus approfondie par les délégations en vue de son adoption.
4. Des divergences d'opinions ont été exprimées sur les points suivants :
 - La création d'un comité exécutif conformément à la recommandation du Comité d'audit.
 - La procédure de sélection des membres du Comité d'audit.

Ces points feront l'objet de discussions en vue de formuler des recommandations au Comité du programme et budget à sa prochaine session (septembre 2010).

5. Le groupe de travail n'est pas parvenu à un accord sur la tenue d'une nouvelle réunion avant la session du Comité du programme et budget.

[L'annexe suit]

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS RELATIVES
AU COMITÉ D'AUDIT
9 et 10 février 2010

ANNEXE

Projet de proposition du président

Point 4 : Réexamen du processus de roulement et du nombre des membres du Comité d'audit

Compte tenu des différents arguments exprimés par les délégations pendant la réunion du groupe de travail, le président a proposé ce qui suit :

1. Nombre de membres du Comité d'audit

Le nombre de membres du Comité d'audit pourrait être porté à sept (7) conformément aux groupes géographiques représentés à l'OMPI.

2. Sélection des membres du Comité d'audit

- Un avis de vacance serait largement diffusé pour pourvoir les sept postes du Comité d'audit et les États membres pourraient présenter des candidats;
- La procédure de sélection devrait tenir compte d'une représentation géographique équitable et de la parité hommes-femmes.
- Compte tenu de la quantité des candidatures, il serait fait appel à des experts externes pour faciliter la procédure de sélection.
- Les experts externes établiraient une liste de 15 candidats retenus sur la base des critères définis dans le mandat du Comité d'audit de l'OMPI révisé en 2007 (document WO/GA/34/15) conformément à la décision de l'Assemblée générale et compte tenu des principes d'une représentation géographique équitable de la parité hommes-femmes.
- Les candidatures seraient soumises aux membres du Comité du programme et budget, qui sélectionneront les sept membres du Comité d'audit de l'OMPI sur la base des compétences et des qualifications complémentaires des différents candidats et compte tenu du mandat du comité (document WO/GA/34/15).

3. Membres actuels du Comité d'audit de l'OMPI

Étant donné que leur mandat s'achèvera en 2010, les membres actuels du Comité d'audit de l'OMPI auront la possibilité de présenter leur candidature conformément à la procédure indiquée ci-dessus. Si des membres actuels du comité sont élus, leur mandat sera d'un an (compte tenu du délai maximum de 6 ans), ce qui nécessitera une modification du système de roulement.

4. Roulement des membres du Comité d'audit

Si tous les membres du Comité d'audit sont nouveaux et entament leur mandat au même moment (janvier 2011), ils procéderont à un tirage au sort parmi les membres élus pour déterminer la durée de leur mandat. Ce tirage au sort permettra de renouveler progressivement les membres.

Il y aura deux types de mandats :

- trois mandats de deux ans
- quatre mandats de trois ans

Chaque membre du Comité d'audit tirera au sort parmi les sept mandats possibles pour déterminer la durée de son mandat.

Dans le cas où des membres actuels du Comité d'audit seraient élus, il pourrait y avoir trois types de mandat :

- un ou plusieurs mandats d'un an
- un ou plusieurs mandats de deux ans
- un ou plusieurs mandats de trois ans

Le Comité du programme et budget élira les nouveaux membres sur la base des candidatures reçues par les experts externes, en précisant l'importance d'une représentation géographique équilibrée et de la parité hommes-femmes.

[Fin de l'annexe et du document]